

MAIRIE DE HUTTENHEIM

Avis affiché

Le 19 mai 2015

Convocations expédiées :

Le 19 mai 2015

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2015

Conseillers élus : 23

Conseillers présents : 17

Membres présents : Jean-Jacques BREITEL Maire, SCHNEIDERLIN Bernard, WAGNER Annette, PFLEGER Bernard, HURST Mireille, Adjoints, LAFON Jean-Marie, ADAM Albert, BOESS Jean- Claude, GERBER Marie-Hélène, HAEREL Richard, SINGLER Fabienne, ORTIZ-LEAL Fernand, SCHLAEDER Patricia, LEBEL Sylvie, MEYER Eva, DEVILLAIRS Jennifer, BAUR Sébastien,

Absents excusés: ADAM Florence, BULTEZ Nathalie, MESSAÏ Sihame, SCHEER Benoît, FEUERER Jean-Noël,

Absents: BARTHELMEBS Thomas,

Procurations : SCHEER Benoît donne procuration à DEVILLAIRS Jennifer, FEUERER Jean-Noël donne procuration à MEYER Eva,

Secrétariat : WAGNER Annette assure le secrétariat.

Auditeur : 0

En l'absence du Maire en réunion à la Communauté des Communes de Benfeld, c'est Monsieur SCHNEIDERLIN Bernard qui assure la Présidence de la séance.

1) Approbation des procès-verbaux des séances du 8 avril 2015 et du 4 mai 2015.

Il est indiqué que les remarques formulées par Mesdames GERBER Marie-Hélène et BULTEZ Nathalie, concernant le procès-verbal de la séance du 4 mai 2015, ont été prises en compte dans la version définitive du procès-verbal à savoir :

- page 1, avant dernier paragraphe : le prénom de Mme WAGNER est Annette et non Anne
- page 2, 5^{ème} paragraphe : il fallait lire **Décide** et non **Désigne**
- page 2, 6^{ème} paragraphe : GERBER Marie-Hélène n'est pas membre de la commission chargée de procéder à la sélection du maître d'œuvre
- page 4 : vente du terrain rue des Pinsons, les frais d'arpentage sont-elles à la charge de l'acquéreur et non du géomètre ?
- page 5 : dans le paragraphe concernant l'embauche d'agents de nettoyage, il faut supprimer le premier mot "embauche" et mettre un "s" à agents et chargés du nettoyage.
- page 6 : rajouter Albert ADAM au groupe des conseillers chargé de la création de l'Association.

Madame WAGNER Annette demande que dans les procès-verbaux soient explicités les points traités, en reprenant les éléments (présentation, argumentaire et propositions) figurant dans le rapport des commissions. En effet, du fait de l'absence de lecture desdits rapports lors de la séance, les éléments contextuels et les éléments décisionnels se trouvent occultés. Ainsi, concernant le projet de réhabilitation de l'école élémentaire, il y lieu de préciser que lors de la réunion du 20 avril 2015, il a été présenté une esquisse prévoyant l'implantation d'un bâtiment faisant la jonction entre l'école des filles et l'école des garçons, élément de programme, que le Conseil municipal a approuvé.

Monsieur SCHNEIDERLIN Bernard demande que la délibération d'affectation du résultat soit présentée comme préconisé par le Trésorier de Benfeld.

Il sera tenu compte de ces observations.

Monsieur le Maire rejoint l'assemblée.

2) Objet : Adhésion à la future Agence Technicien d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur – approbation des statuts, demande de création de l'ATIP à M. le Préfet, désignation des électeurs

Monsieur le Maire rappelle que la commune a validé le principe de mutualisation de l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin, les communes et les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, et son adhésion en tant que membre fondateur à une Agence Territoriale d'Ingénierie Publique au service de cet objectif.

Suite aux retours des communes, groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics qui souhaitent adhérer à la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, il vous est maintenant proposé de prendre une délibération concordante avec l'ensemble des membres fondateurs pour approuver formellement les statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique sous la forme d'un Syndicat mixte ouvert à la carte et pour demander à M. le Préfet du département de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique ».

L'objectif est la création juridique du Syndicat mixte au 1^{er} juillet 2015 pour une mise en service effective au 1^{er} janvier 2016.

Monsieur ORTIZ-LEAL Fernand s'étonne que les prestations proposées ne puissent pas être assurés par d'autres organismes privés ou en interne.

Madame WAGNER Annette s'interroge quant à la pertinence et l'opportunité de la candidature du Président de la Communauté des Communes de Benfeld, par ailleurs Conseiller Général, dans le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics.

Il est notamment rappelé que ces prestations sont actuellement assurées par le Conseil Départemental, tout comme elles l'étaient auparavant par le Conseil Général, mais ne pourront plus l'être suite au vote définitif de la loi NOTRE, portant nouvelle organisation territoriale de la République. L'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, qui sera une agence autonome, reprendra donc ces missions à l'identique.

Monsieur SCHNEIDERLIN Bernard indique que le coût d'adhésion et les coûts de fonctionnement annoncés sont faibles.

Monsieur HAEREL Richard s'interroge sur la pertinence de ce processus identique au secteur privé qui conduit à regrouper des activités au sein d'organismes de ce type,

- Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu** La délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 24 avril 2014
- Vu** La délibération du Conseil municipal en date du 8 avril 2015 approuvant le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur,

Le Conseil Municipal, après délibération,

Décide à l'unanimité d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte – Agence Territoriale d'Ingénierie Publique - en tant que membre fondateur, dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération.

Il prend acte des caractéristiques suivantes du Syndicat mixte :

- Le Syndicat mixte prendra la dénomination – Agence Territoriale d'Ingénierie Publique - et son siège sera fixé à l'Hôtel du Département, place du quartier blanc à Strasbourg
- le Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique aura pour objet :
 - 1 – le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
 - 2 – L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
 - 3 – L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
 - 4 – La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
 - 5 – La tenue des diverses listes électorales,
 - 6 – L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
 - 7 – Le conseil juridique complémentaire à ces missions.
- le Comité du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » sera composé de :
 - 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour le Département du Bas-Rhin,
 - 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour le groupement de collectivités territoriales et autres établissements publics,
 - 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les communes;

Approuve

- les statuts annexés à la présente délibération,
- les dispositions du document ci-annexé précisant les principes et les modalités d'élection du premier collègue communal et du premier collègue des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, siégeant au sein du premier comité syndical ,

Demande au Préfet du département du Bas-Rhin de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique,

Désigne Monsieur le Maire en qualité d'électeur titulaire et Monsieur SCHNEIDERLIN Bernard, 1^{er} adjoint, en qualité d'électeur suppléant, appelés à voter pour la désignation des délégués du collège des communes. A ce titre Monsieur le Maire et Monsieur SCHNEIDERLIN Bernard sont éligibles en tant que délégués du collège des communes.

Décide que

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein
- Monsieur le Président de la communauté de communes de Benfeld

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

3) DIVERS ET COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire indique que la réunion des commissions réunies du 15 juin 2015 sera consacrée à la présentation du projet de réhabilitation des espaces ERGEE, en présence de M. Geiler et de son architecte.

Le permis de démolir de la grange communale située à l'angle de la rue du 1^{er} décembre et de la rue de l'église vient d'être accordé, ainsi que le permis d'aménager. Les travaux peuvent à présent être réalisés devraient débiter pour le mois de juin 2015.

Les travaux portant sur l'embarcadère communal situé rue de la forêt devraient débiter prochainement. Monsieur BAUR Sébastien demande que la faune, qui vient de se reproduire soit préservée.

Les travaux de voirie portant sur la 2^{ème} partie de la rue du Général de Gaulle et de la rue de Benfeld devraient démarrer au début du mois de juin 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame HURST Mireille, adjointe, profite de la présence des membres du Conseil Municipal pour faire le point quant à la prochaine édition du bulletin municipal qui sera publié en juin.

Fin de la séance à 20 heures 50.

Le Maire

Jean-Jacques BREITNER

